Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4790** du **29.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8096 BERTRANGE 11, rue Josephine Jacquemart Jaans a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 29.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 29.05.24

par Monsieur Koss M.

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4789** du **25.04.2024** concernant les travaux suivants :

Réfection de la toiture en ardoises et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8061 BERTRANGE 6, Cité Alexandre de Colnet a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 25.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 21/05/24

par Monsieur RODENMACHER

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de BERTRANGE

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4785** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Réaménagement de la terrasse à

L-8064 BERTRANGE 56, Cité Millewee a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/06/24

par Monsieur .....

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4784** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8074 BERTRANGE 26, Rue Iecker a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

BERTRANGE

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28.05.24

par Monsieur Kass M

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir n° 4783 du 22.04.2024 concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8086 BERTRANGE 42, Cité Am Wenkel a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/06/24

par Monsieur .....

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°4783 du 22.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4782** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8084 BERTRANGE 1B, rue Hetzelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28.05.24

par Monsieur Koss M ....

Signature

Appartient à l'autorisation N°4782 du 22.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4781** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8086 BERTRANGE 62, Cité Am Wenkel a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 08/05/24

par Monsieur [illegible]

Signature

Appartient à l'autorisation N°4781 du 22.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4780** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8079 BERTRANGE 76 B, rue de Leudelange a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 08/05/24

par Monsieur Roderbacher

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4779** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8081 BERTRANGE 100 A, rue de Mamer a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/06/24

par Monsieur Gianpaolo ..... *Signature*

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4778** du **22.04.2024** concernant les travaux suivants :

Isolation thermique de la façade, remplacement des fenêtres, remplacement et isolation de la toiture, installation de fenêtres de type "Velux" et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8041 BERTRANGE 137, rue des Romains a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 22.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28.05.24

par Monsieur Koss M.

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°4778 du 22.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n°** 4777 du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8052 BERTRANGE 33, rue des Aubépines a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 29/04/24

par Monsieur .....

Signature

Appartient à l'autorisation N°4777 du 17.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4776** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8086 BERTRANGE 41, Cité Am Wenkel a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 08/05/24

par Monsieur .....

.....
Signature

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4775** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8086 BERTRANGE 33, Cité Am Wenkel a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28.05.24

par Monsieur Koss M. ....

Signature

Appartient à l'autorisation N°4775 du 17.04.2024

Commune de BERTRANGE

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4774** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Renouvellement de la toiture à l'identique à

L-8087 BERTRANGE 11, rue du Pont a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 08/05/24

par Monsieur RODENMACHER

Signature

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4773** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8041 BERTRANGE 264, rue des Romains a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 16/04/24

par Monsieur RODENMACHER

Signature

Appartient à l'autorisation N°4773 du 17.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4772** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8041 BERTRANGE 262, rue des Romains a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 16/07/24

par Monsieur RODENACHER

Signature

Appartient à l'autorisation N°4772 du 17.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4770** du **17.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8041 BERTRANGE 258, rue des Romains a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 17.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

***La présente a été affichée sur le chantier en date du** 17/07/24*

par Monsieur ROSENHAGER

Signature

Appartient à l'autorisation N°4770 du 17.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4769** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8053 BERTRANGE 26 A, rue des Champs a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18.06.24

par Monsieur Koss M.

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°4769 du 10.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4768** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8081 BERTRANGE 98B, rue de Mamer a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 29/04/24

par Monsieur .....

.....
Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4767** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8072 BERTRANGE 6, rue des Chênes a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 25/04/24

par Monsieur ROSENBACHER

Signature

Appartient à l'autorisation N°4767 du 10.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4766** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8077 BERTRANGE 74, rue de Luxembourg a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18.06.24

par Monsieur Koss M.

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4765** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation d'une pompe à chaleur à

L-8067 BERTRANGE 4, rue de la Chaux a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 21/05/24

par Monsieur RODENBICHER

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de BERTRANGE

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4764** du **10.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8072 BERTRANGE 6, rue des Platanes a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 10.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 27/06/24

par Monsieur G. Giampaolo

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°4764 du 10.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4763** du **03.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8082 BERTRANGE 7, An Erzelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 03.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 26/04/24

par Monsieur RODENBACHER ..... *Signature*

Appartient à l'autorisation N°4763 du 03.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4762** du **03.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8082 BERTRANGE 5, An Erzelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 03.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 26/04/24

par Monsieur RODENBUCHER .....

Signature

Appartient à l'autorisation N°4762 du 03.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4761** du **03.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8082 BERTRANGE 3, An Erzelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 03.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 26/04/24

par Monsieur ROSENTHALER ....

Signature

Appartient à l'autorisation N°4761 du 03.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4760** du **03.04.2024** concernant les travaux suivants :

Construction d'une maison unifamiliale en bande à

L-8082 BERTRANGE 1, An Erzelt a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 03.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 26/04/24

par Monsieur RODENMACHER ..... *Signature*

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4759** du **02.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture à

L-8064 BERTRANGE 14, Cité Millewee a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 18/04/24

par Monsieur ROSENBACHER

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4758** du **02.04.2024** concernant les travaux suivants :

Installation d'une fenêtre de type "Velux" côté jardin à

L-8067 BERTRANGE 1, rue Am Pesch a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 16.04.24

par Monsieur LOSCHBACHER

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4757** du **02.04.2024** concernant les travaux suivants :

Elargissement de l'accès carrossable et installation de bacs à fleurs à

L-8067 BERTRANGE 11, Am Pesch a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 28.05.24

par Monsieur Koss M.

Signature

Appartient à l'autorisation N°4757 du 02.04.2024

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'autorisation à bâtir **n° 4756** du **02.04.2024** concernant les travaux suivants :

Aménagement d'un cabinet de médicine chinoise à

L-8081 BERTRANGE 52, rue de Mamer a été délivrée.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 29.05.24

par Monsieur Kass M.

.....
Signature

Appartient à l'autorisation N°4756 du 02.04.2024

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'**avenant** à l'autorisation à bâtir **n° 4608** du **28.12.2022** concernant les travaux suivants :

construction d'une maison d'habitation bifamiliale jumelée à

L-8081 BERTRANGE 117B, rue de Mamer a été délivré.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 16/04/24

par Monsieur ROJENDACHER

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est certifié par la présente que:

l'**avenant** à l'autorisation à bâtir **n° 4607** du **28.12.2022** concernant les travaux suivants :

construction d'une maison d'habitation bifamiliale jumelée à

L-8081 BERTRANGE 117A, rue de Mamer a été délivré.

L'autorisation est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours en annulation contre cette autorisation à construire est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours doit être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date du présent affichage.

Les plans afférents à l'autorisation à construire peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-615).

Bertrange, le 02.04.2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 16/04/24

par Monsieur .....

.....
Signature

oîte postale 28 | L-8005 Bertrange
él. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu

Commune de **BERTRANGE**

Service technique

CERTIFICAT

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de l'article 87 du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites du 10 janvier 2019, dûment approuvé le 19 juillet 2019, il est certifié par la présente que:

Madame Schmitt Anne-Marie et **Monsieur Porrini Attilio** siégeant à
14, rue des Platanes, L-8072 Bertrange

sont en possession d'une **autorisation de démolition** établie en date du 02/04/2024 concernant l'immeuble suivant, à savoir :

Maison unifamiliale existante
L-8082 BERTRANGE, 3, rue Alphonse Munchen

L'autorisation de démolition est délivrée sous réserve de tous droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet.

- Un recours contre cette décision est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Ce recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat de la liste I. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la date d'affichage de la présente décision.
- Le délai de recours devant les juridictions administratives commence à courir trois jours à compter de la date d'affichage des prédits certificats (article 37 de la loi du 19 juillet 2004)

Les plans afférents, pour autant qu'ils portent sur la démolition de l'immeuble, peuvent être consultés au Service technique de la Commune de Bertrange uniquement sur rendez-vous (tél. : 26 312-611).

Bertrange, le 02 avril 2024
Le Bourgmestre,

Commune de BERTRANGE

Monique SMIT - THIJS

La présente a été affichée sur le chantier en date du 17.04.2024

par Monsieur Koss M.

Signature

Boîte postale 28 | L-8005 Bertrange
Tél. 26 312-1 | Fax 26 312-555 | Fax Serv. Tech. 26 312-666
www.bertrange.lu
info@bertrange.lu